

TARIFS GESTION LOCATIVE 2024

I. Honoraires de LOCATION :

Locaux à usage d'habitation		
PRIX TTC par m ² de surface habitable	A la charge du locataire	A la charge du propriétaire
VISITE DU LOGEMENT, REDACTION DU BAIL, CONSTITUTION DU DOSSIER	10€TTC/m ²	10€TTC/m ²
ETATS DES LIEUX D'ENTREE ET DE SORTIE	3€TTC/m ²	3€TTC/m ²
TOTAL TTC	13€TTC/m²	13€TTC/m²

(Au taux de TVA actuel de 20%)

Autres locations	
	<i>6% H.T. du montant du loyer annuel, soit 7.20% TTC (dont TVA dont le taux en vigueur est à 20% ce jour)</i>

II. Honoraires de GESTION à la charge du propriétaire:

Locaux à usage d'habitation ou professionnel : 6% H.T. du montant du loyer et des charges encaissés mensuellement, soit 7.20% TTC (dont TVA dont le taux en vigueur est à 20% ce jour)

Locaux à usage professionnel : 6% H.T. du montant du loyer et des charges encaissés mensuellement, soit 7.20% TTC (dont TVA dont le taux en vigueur est à 20% ce jour)

Locaux à usage commercial : 6% H.T. du montant du loyer et des charges encaissés mensuellement, soit 7.20% TTC (dont TVA dont le taux en vigueur est à 20% ce jour)

Locaux de garage/parking : 6% H.T. du montant du loyer et des charges encaissés mensuellement, soit 7.20% TTC (dont TVA dont le taux en vigueur est à 20% ce jour)

III. Honoraires particuliers :

Vacation : 80€ HT soit 96€ TTC (dont 12€ de TVA au taux en vigueur de 20% à ce jour)

- ➔ Constitution d'un dossier de contentieux : à la vacation, avec un maximum forfaitaire de 288€ TTC (soit 48€ de TVA à 20% à ce jour)
- ➔ Suivi des gros travaux : à la vacation, avec un maximum forfaitaire de 288€ TTC (soit 48€ de TVA à 20% à ce jour)
- ➔ Constitution d'un dossier de subvention : à la vacation, avec un maximum forfaitaire de 288€ TTC (soit 48€ de TVA à 20% à ce jour)
- ➔ Diagnostics (mise en œuvre, gestion, suivi) : à la vacation, avec un maximum forfaitaire de 288€ TTC (soit 48€ de TVA à 20% à ce jour)
- ➔ Représentation du mandant en assemblée générale de copropriété : à la vacation, avec un maximum forfaitaire de 288€ TTC (soit 48€ de TVA à 20% à ce jour)
- ➔ Préparation des éléments pour la déclaration des revenus fonciers : à la vacation, avec un maximum forfaitaire de 216€ TTC (soit 36€ de TVA à 20% à ce jour)
- ➔ Rédaction des avenants : à la vacation, avec un maximum forfaitaire de 288€ TTC (soit 48€ de TVA à 20% à ce jour)
- ➔ Préparation baux commerciaux et baux ruraux : à la vacation, avec un maximum forfaitaire de 288€ TTC (soit 48€ de TVA à 20% à ce jour)

IV. Autres honoraires :

Ventes : honoraires de négociation TTC à la charge de l'acquéreur :

Locaux à usage d'habitation		
	HT	TTC
Prix du bien inférieur ou égal à 100.000 €	5000.00 €	6000.00 €
Prix du bien compris entre 100.001 € et 120.000 €	5833.33 €	7000.00 €
Prix du bien compris entre 120.001 € et 140.000 €	6666.66 €	8000.00 €
Prix du bien compris entre 141.000 e et 160.000 €	7083.33 €	8500.00 €
Prix du bien compris entre 161.000 € et 180.000 €	7916.66 €	9500.00 €
Prix du bien compris entre 181.000 € et 200.000 €	5% du prix de vente TTC	

Honoraires pour biens annexes: cave, garage...		
	HT	TTC
Montant forfaitaire	3333.33 €	4000.00 €

(Au taux de TVA actuel de 20%)